



KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR)

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2020 - 2021



KARATE

NOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

BODY- KARATE

PRENOM :

CODE POSTAL :

ADRESSE EMAIL (EN MAJUSCULES) :

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

DATE DE NAISSANCE : / /

VILLE :

Si adhérent MINEUR alors renseignements obligatoires du RESPONSABLE LEGAL(E) :

L'enfant mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de l'enfant par une personne de l'encadrement de l'association. Dès la fin du cours la responsabilité de l'association se trouve dérogée.

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

DOCUMENTS A FOURNIR (obligatoirement pour la rentrée)

Au bout du 3ème cours, si dossier incomplet alors l'adhérent se verra refuser l'accès aux cours

Fiche d'inscription lue, complétée (recto et verso) et signée

Certificat médical postérieur au **01/07/2020**, **obligatoire pour les nouveaux adhérents et compétiteurs** : avec la mention : « **apte à la pratique du karaté en loisir et/ou à la compétition** »

Feuille de licence signée

Photo (*nouvel adhérent uniquement*)

Paiement : le 1^{er} règlement comprend **OBLIGATOIREMENT** l'adhésion KSR et la licence FFK

Possibilités de paiement : Espèce (*Versement en une seule fois*) Coupon sport (ANCV) Pass'sport (*Mairie*) Chèque à l'ordre de « KSR » (*Possibilité de faire 3 chèques*)

L'inscription au club est obligatoire après une séance d'essai pour les nouveaux adhérents. La cotisation est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical dont la durée de l'arrêt est supérieure à trois mois. Ce remboursement concerne uniquement la participation aux cours au prorata du temps passé. **Toute année commencée est due. Le règlement intérieur du club est consultable sur notre site internet.**

CONDITIONS

L'adhérent autorise le KSR à utiliser les renseignements fournis par la constitution du fichier informatique ainsi que, le cas échéant, la parution de photographies sur son site Internet, les réseaux sociaux et les éditions locales. L'adhérent accepte les conditions précitées et s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance sur le site internet du KSR.

FICHER INFORMATIQUE

Le club KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR) s'engage à respecter les textes de la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR)

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2020 - 2021



TARIFS RUNGISSOIS

ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ :			
30 €	37 €	87 €	Baby (2014 à 2016) : 154 €
30 €	37 €	110 €	Enfants (2008 à 2013) : 177 €
30 €	37 €	170 €	Ados/Adultes (Avant 2008) : 237 €
BODY-KARATÉ OU RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
30 €	37 €	84 €	151 €
BODY-KARATÉ ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
30 €	37 €	150 €	217 €

TARIFS HORS RUNGISSOIS

ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ :			
38 €	37 €	91 €	Baby (2014 à 2016) : 166 €
38 €	37 €	116 €	Enfants (2008 à 2013) : 191 €
38 €	37 €	179 €	Ados/Adultes (Avant 2008) : 254 €
BODY-KARATÉ OU RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
38 €	37 €	90 €	165 €
BODY-KARATÉ ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
38 €	37 €	155 €	230 €

Les adhérents Karaté peuvent participer à toutes les activités du club sans frais supplémentaires

Le

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

PARTIE RESERVEE AU CLUB : NE RIEN INSCRIRE

Activité: Karaté Body-Karaté Renforcement Musculaire

Adhérent : Nouveau Renouvellement

Dossier: Fiche inscription Licence Certificat médical Photo

Paiement : Complet Partiel